



Public concerné

Porteurs de projet ayant engagé un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisée) et souhaitant s'installer en Drôme.



Durée

1 jour(s) / 7h

FORMATION

Certification Création Reprise d'Entreprise Agricole



Conditions de réalisation

Pré-requis : avoir réalisé un entretien dans le cadre de son Plan de Professionnalisation Personnalisée avec un conseiller CEPPP.



Objectifs pédagogiques

Acquérir les compétences indispensables pour mener à bien votre projet (création ou reprise) avec toutes les spécificités du secteur agricole : travail avec le vivant, accès aux moyens de production encadrés, régime fiscal, social et forme juridique propres aux sociétés agricoles, marchés agricoles avec leurs normes et organisations, lien étroit entre le projet professionnel et la vie personnelle, acteurs dédiés au monde agricole (coopératives, instituts techniques, GIEE, Safer...), ancrage fort dans le territoire, etc.

Être capable de construire un projet d'entreprise durable et rémunérateur en intégrant l'ensemble de ces aspects.

Identifier et mesurer les risques liés à votre projet d'installation (ou de reprise) et leurs conséquences.



Contenu

Plusieurs modules de formation constituent la Certification Création Reprise d'Entreprise Agricole :

Module Connaître les aspects économiques de son projet : 2 jours

Module Analyser tous les risques de son exploitation : 1 jour

Module Sécuriser l'accès au foncier agricole : 1 jour

Module Choisir le bon statut pour votre entreprise agricole : 1 jour

Module optionnel S'installer à plusieurs : 2 jours

Module optionnel Vendre ses produits agricoles en circuits courts : 2 jours



Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.

Exercices pratiques, mises en situation en individuel ou en petits groupes.

Interventions croisées d'experts sur certaines thématiques spécifiques.

Évaluation des acquis : un questionnaire en ligne (QCM de 30 questions), une étude de cas portant sur la création/reprise d'une entreprise agricole, une présentation orale d'un projet de création/reprise du candidat, suivi d'un échange avec le jury.

La certification est obtenue lorsque le stagiaire obtient plus de 70% des points à chacune des 3 épreuves (pas de validation partielle).

En 2023, 65% des candidats ont obtenu la certification Certicréa.

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



Modalités d'évaluation

 **Modalités d'évaluation** **Autres informations**

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Cette formation à la création d'entreprise est habilitée par France Compétences - RS5244.

Cette formation peut être prise en charge par votre Compte Personnel de Formation (CPF).

Si vous êtes en situation de handicap, [cliquez ici](#).

